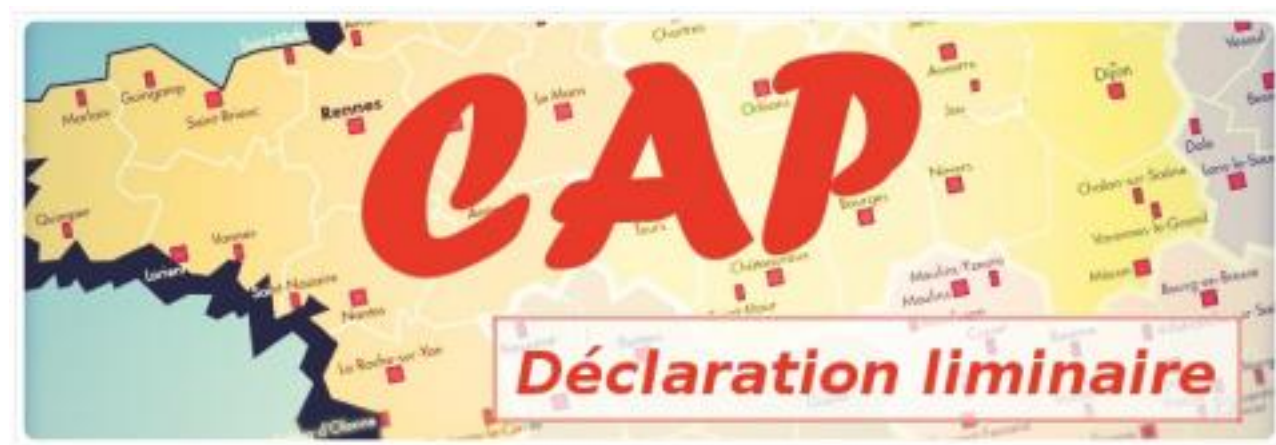




La présentation du PLF 2023 révèle que pour le ministère de l'économie et des finances, de la souveraineté industrielle et numérique, au-delà du maquillage, la saignée continue. En effet, nos ministres Gabriel Attal et Bruno Le Maire sont très fiers d'annoncer une rupture avec les suppressions d'emplois des années précédentes qui s'élevaient à 2000 postes en moyenne par an.

En effet, en 2019, sur 3600 suppressions d'emplois qui ont frappées l'Etat, plus de 2000 concernaient le ministère. En 2022, sur un solde de 500 emplois supprimés, les administrations économiques et financières en supportaient...1500 !

Or, en 2023 ça continue, sur un total général (Etat et opérateurs) de plus de 10 000 créations de postes, notre ministère en verra, lui plus de 546 supprimés, dont 850 à la DGFIP.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui entraînent des conditions de vie au travail particulièrement dégradées et la fin du recrutement de contractuels en lieu et place d'agents titulaires.

La CGT Finances Publiques revendique l'accès à notre administration par le biais des concours nationaux, permettant une équité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

../..

Concernant l'ordre du jour de cette CAPN de titularisation.

Nous regrettons que l'administration n'ait pas recruté l'entièreté de la liste complémentaire, malgré

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

la situation catastrophique des effectifs de catégorie C et la charge de travail en constante augmentation.

Pour, les stagiaires AFPIP 2ème classe

Pour les stagiaires recrutés en 2021 nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique. Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires ont été très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier.

Leur complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis. Les stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes. Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1ère affectation.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs. Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

La Titularisation des AFIP 2ème classe et des contractuels Handicapés

Pour cette CAP, l'administration soumet 8 dossiers en cas litigieux, 3 licenciements et 5 renouvellements.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la 2ème chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1ère affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... Bref un agent prêt à l'emploi.

fichiers:



[Télécharger dl_capnc_titul_12_10_2022.pdf](#) (332.3 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Titularisation](#)

[CAP C administratif](#)

[A](#)

- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
